

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BEC (POUVOIR A M. GARDE), M. PUGET (POUVOIR A MME TOULZE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIÈRE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME CABERO (POUVOIR A M. PERE).

**Etaient absents excusés** : MME PIEROT, MME PERROUX

M. PHILIPPE MERLEY a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2020/75

**Objet : SDEHG - Rénovation de l'éclairage public de l'impasse de Menton**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 6 septembre 2019, concernant la rénovation de l'éclairage public de l'impasse de Menton, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération référence 11 BT 688 comme suivant :

- Dépose des ensembles d'éclairage public 3650 à 3657
- Fourniture, pose et raccordement de 7 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 m de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 26 W
- Fourniture, pose et raccordement de 7 ensembles d'éclairage public sur mâts de 5 m de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 26 W, optique 360°
- Rénovation de la commande d'éclairage public de Menton.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 125 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	12 699 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>4 019 €</b>
<b>Total</b>	<b>19 843 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

29 SEP. 2020

ID : 031-213105612-20200929-D\_2020\_75-DE

Besoin  
le sceau

Afin de planifier les travaux y afférant, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet présenté relatif à l'opération référence 11 BT 688,
- de verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'approuver le projet présenté relatif à l'opération référence 11 BT 688,
- de verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRE*

*Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ*



- Transmis le 29 SEP. 2020

- Affiché le 29 SEP. 2020